

Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du mardi 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Abel YON, Joël BEUVE, Edouard DANGUY, Vanessa DAUVERS, Nicolas JEANSON, Jean-Yves MAHAUT, titulaires ;

Absent excusé : Cyril DEPERIERS ayant donné procuration à Bruno HAMEL, Roland LEPUISSANT ;

Absents : Benjamin HUE, Sylvain LHOTELLIER, Angélique SIMON.

Invitée : Anne HEBERT, Maire de Marchésieux.

Ordre du jour :

Procès-verbal

Le comité syndical valide les procès-verbaux du 29 mai 2024 et du 27 juin 2024.

Délibération N° 2024-03-13 – Restaurant base de loisirs

Vu la délibération n°2015-06-20 du 08 septembre 2015 autorisant Mme la Présidente du syndicat à signer un bail commercial avec la SARL l'Eau à la Bouche,

Vu le bail signé le 09 décembre 2015 avec la SARL l'Eau à la Bouche,

Vu la délibération n°2019-01-01 autorisant Mme la Présidente du syndicat à intervenir à l'acte de la cession du fonds de commerce entre la SARL l'Eau à la Bouche et la SARL GASLARD Restauration pour la cession du bail commercial,

Vu l'acte de cession de fonds de commerce signé le 22 février 2019,

Vu la délibération n°2020-04-14 autorisant M le Président du syndicat à intervenir à l'acte de la cession du fonds de commerce entre la SARL GASLARD Restauration et la SAS EGS Restauration pour la cession du fonds du bail commercial,

Vu l'acte de cession de fonds de commerce signé le 19 septembre 2020,

M le Président informe le comité syndical qu'un repreneur a fait une offre d'achat du fonds de commerce. Le repreneur souhaite réaliser des travaux à savoir baisser le plafond dans la partie « cube », installation d'une PAC aérothermie, démontage de la cheminée, réfection des peintures et du parquet flottant, déplacement du bar.

Il est rapporté que Monsieur Roland LEPUISSANT est contre le démontage de la cheminée.

Un bureau de contrôle devra valider ces travaux et la commission de sécurité devra être informée de ces travaux.

La partie « cube » est couverte par un contrat pour l'ouverture au public du bâtiment d'accueil à la base de loisirs de l'étang des Sarcelles. Monsieur le Président propose au comité syndical de l'intégrer dans le bail commercial.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

PREND NOTE de l'ensemble des travaux indiqués ci-dessus (avec 1 abstention pour le démontage de la cheminée),

AUTORISE M le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acte de cession du fonds de commerce par la SARL la Table du Marais et à l'intégration au bail de la partie « cube » par un avenant.

Délibération N° 2024-03-14 – Projet des Refouds - positionnement

Novascape a présenté l'étude pré-opérationnelle aux membres du syndicat. L'objectif est de se distinguer de l'Étang des Sarcelles en proposant un lieu tranquille, préservant la nature, la pratique de sport doux et pas de pêche.

Le parcours vélo tout terrain proposé fait débat. Novascape a argumenté cette proposition par le résultat de son enquête où il est ressorti un manque de lieu pour les jeunes comme une voie verte. La question se pose de le laisser à l'agriculture.

Une réserve est également émise sur l'entretien ultérieur du site (partie sauvage, petits sentiers ...).

Il est demandé aux membres du syndicat de valider cette étude. Par la suite, Novascape présentera les chiffres de ces propositions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

VALIDE l'état d'esprit du projet avec les deux points cités ci-dessus à discuter.

Délibération N° 2024-03-15 – Projet des Refouds – acceptation de la mission

Vu le Code de la commande public ;

Vu la délibération n°2024-02-09 approuvant le marché accord-cadre de maîtrise d'œuvre et de service pour l'aménagement du parc rural des Bosqs – sport, nature, santé,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

VALIDE le bon de commande n°01 comprenant :

Désignation des prestations	Quantité	Prix unitaires HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
Mission préfiguration Novascape	3	800,00 €	2 400,00 €	2 880,00 €
Mission préfiguration Pré carré	3	700,00 €	2 100,00 €	2 520,00 €
TOTAL			4 500,00 €	5 400,00 €

AUTORISE M le Président à signer le bon de commande n°01 et les actes contractuels afférents.

DECIDE le virement de crédits suivant :

Investissement – Dépenses

2188 Autres immobilisations corporelles	- 3 000 €
231 Immobilisations corporelles en cours	- 2 400 €
203 op 28 Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion op Les Refouds	+ 5 400 €.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
BEUVE Joël	